

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance
du 26 juin 2020

Etaient présents : M. BOVARD Jean-Marie, M. CATTANEO Thierry, MME CREPY-BANFIN Audrey, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, MME GINON Céline, M. GRILLET-AUBERT Jacques, M. GUFFROY François-Maxime, M. LEBRASSEUR Fabrice, M. MECCA Jean-Louis et M. VUILLOUD Gilbert.

M. Etaient absents : M. BLANC Didier (pouvoir à M. DAVID-CRUZ Gérald) M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. DANEL Simon, M. TRINCAZ Nicolas.

M. CATTANEO Thierry a été nommé secrétaire.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03.06.2020

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales Année 2020

Après avoir pris connaissance des taux d'imposition des 5 dernières années, et du montant prévisionnel du produit à taux constants de 648 020,00 €, le conseil municipal a décidé de voter les taux identiques à l'année dernière soit :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 18,87
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 111,42

3. Tarifications et règlements Cantine/Périscolaire

Après discussion, les tarifications suivantes sont votées pour la rentrée scolaire 2020/2021

TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE

Prix du repas	5,20 €
Prix du repas domiciliés Hors Commune	5,90 €
Prix du repas (inscription de J-8 au jour J)	8,00 €

TARIFICATION PERISCOLAIRE

Prix ½ heure midi (13 H 20/13 H 50)	1,60 €
Prix ½ heure midi (13 H 20/13H 50) domiciliés Hors Commune	1,80 €
Prix heure (toute heure commencée est due)	3,20 €
Prix heure (toute heure commencée est due) domiciliés Hors Commune	3,50 €

Et les règlements cantine et périscolaire applicables également à partir de la rentrée scolaire 2020/2021 sont validés.

4. Tarification de l'eau

Les tarifs actuels Hors Taxes sont maintenus :

Location des compteurs d'eau : Diam. 15 à 25 : 12,00 €, Diam. 30 et 40 : 25,00 €, Diam. 50 : 35,00 €

Redevance annuelle d'abonnement : 45,00 €

Le mètre cube d'eau : 1,45 €

Les redevances pollution de l'eau d'origine domestique (en 2020 : 0,27 €) et pour modernisation des réseaux de collecte (pour 2019/2024 : 0,15 €) viennent en sus par mètre cube consommé.

5. Embauche d'un agent saisonnier

L'embauche d'un agent polyvalent pour la période du 1^{er} juillet au 15 novembre 2020 a été décidée.

6. Autorisation de signature conventions avec le Syane (réseau desserte en fibre optique très haut débit)

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à procéder à la signature des conventions à intervenir avec le SYANE concernant le passage sur deux terrains communaux pour le réseau de desserte en fibre optique très haut débit.

7. Désignation du comité de pilotage de la Délégation de Service Public

Dans le cadre de la convention Délégation de Service Public pour la gestion des remontées mécaniques à la SELCA (article 30), un comité de pilotage doit être désigné.

Cette instance est chargée du suivi du contrat. Elle se réunit, sauf urgence, 4 fois par an à la diligence de l'une ou l'autre des parties.

Le conseil municipal a désigné comme membre de ce comité de pilotage M. Gérald DAVID-CRUZ, M. Jean-Louis MECCA, M. Didier BLANC, M. Jacques GRILLET-AUBERT, M. François-Maxime GUFFROY, M. Fabrice LEBRASSEUR, M. Nicolas TRINCAZ et M. VUILLOUD Gilbert.

8. Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Dans le cadre de la désignation de la CCID, le conseil municipal charge M. le Maire d'établir une liste de commissaires titulaires et commissaires suppléants à lui présenter lors d'une prochaine séance.

9. Désignation d'un membre à la Commission de contrôle des listes électorales

Le conseil municipal a désigné Madame CREPY-BANFIN Audrey comme membre à la Commission de contrôle des listes électorales.

10. Désignation d'un délégué au SYANE (correctif)

M. DANEL Simon est désigné comme délégué au SYANE

11. Examen réclamation eau

Le conseil municipal a émis un avis favorable au remboursement de la somme de 203,04 € à un abonné qui a fait une réclamation.

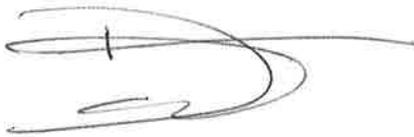
12. Demandes d'autorisation d'urbanisme et DIA

Les avis sont rendus sur l'ensemble des demandes présentées.

13. Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance d'une demande de local par l'AFEPA et a confirmé la réponse négative faite à un agriculteur dont le siège social est sur la commune de Châtel pour l'exploitation de pâturage appartenant à la commune de La Chapelle d'Abondance.

Le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ



Le secrétaire de séance,
Thierry CATTANEO

